



## ACTIONS FAVORISANT LA MOBILITÉ DOUCE

---

### **1. Description succincte du projet**

Diverses actions seront mises en place afin d'inciter les habitants à pratiquer davantage la mobilité douce ou active. Pour ce faire, une Commission mobilité sera mise en place, elle sera chargée de coordonner les chantiers suivants :

- Actualisation de l'Atlas des voiries vicinales de 1841
- Réalisation d'un cadastre des chemins rejoignant le RAVeL
- Edition d'une carte à l'échelle communale
- Parrainage des voies lentes
- Encouragement de l'usage du vélo
- Réflexion sur l'opportunité d'établir un Plan Communal de Mobilité (PCM)

### **2. Justification du projet**

Lors de l'élaboration du PCDR, face aux enjeux de mobilité entre les villages et du réchauffement climatique, le développement d'une mobilité alternative a été identifié comme un élément essentiel au niveau communal.

Le diagnostic partagé a mis en évidence un potentiel de chemins de mobilité douce important sur la commune. Néanmoins ceux-ci restent peu connus et mal répertoriés au niveau communal. De plus, il a été souligné que l'accès à certaines servitudes disparaissait.

La création d'une Commission mobilité autour de cette thématique constitue le point central de ce développement, en lien avec de nombreuses fiches-projets du PCDR, notamment au niveau de la mobilité, de la cohésion sociale, de l'environnement, du tourisme et de la pratique sportive.

Ce projet permettra à la fois une implication citoyenne forte pour la commune (via le parrainage des chemins, la participation à la commission) et de créer les conditions propices au développement de la mobilité douce, qui a été une des rares échappatoires en milieu rural durant les confinements de 2020.

### **Effets directs et multiplicateurs**

- Développement de la cohésion sociale
- Amélioration de la santé
- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village
- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
- Mise en évidence des atouts touristiques
- Meilleure connaissance du territoire communal

### **Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- L2-IM-05 : Mise en place d'une démarche de Commune en santé
- L2-IM-08 : Développement des pratiques sportives pour les Fauvillersois(es)
- L2-M-07 : Développement de la mobilité électrique
- L2-IM-04 : Renforcement de la promotion touristique de la commune
- L3-M-04 : Aménagement de chemins de liaison

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

|               |  |
|---------------|--|
| Social        | 2 S'appuyer sur le tissu associatif pour stimuler la cohésion entre les habitants  |
|               | 2.1 En facilitant l'accès au sport et à la culture   |
| Environnement | 4 Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement                                       |
|               | 4.1 En allégeant l'empreinte énergétique du territoire, en commençant par encourager des modes de consommations et de productions raisonnées |
| Economie      | <b>5 Organiser la mobilité pour tous aux niveaux local et supracommunal</b>  |
|               | <b>5.1 En favorisant la mobilité active pour relier chaque village de la commune</b>   |
|               | 5.3 En améliorant la sécurité routière sur tout le territoire  |

#### Liens avec d'autres stratégies

- SDC (Schéma de Développement Communal) : sécuriser et favoriser les déplacements ; favoriser la mobilité douce par un aménagement sécurisé des espaces publics dans les villages et par le développement des sentiers cyclo-pédestres.
- PST (Programme Stratégique Transversal) : assurer la sécurité sur tout le territoire communal, nos routes et faciliter la mobilité de nos concitoyens
- PCS (Plan de Cohésion Sociale) : impliquer l'ensemble des parties prenantes dans la co-construction des actions afin de favoriser l'accès à la mobilité pour tous et particulièrement des publics fragilisés, favoriser la participation citoyenne en encourageant les commissions consultatives à remettre des avis aux autorités locales dans les matières qui les concernent.
- PNHSFA (Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier) : développer l'offre de randonnées

### 4. Impacts du projet sur le développement durable

| Social et culturel | Environnement | Économique | Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable   |
|--------------------|---------------|------------|--|
| ++                 |               |            | Porté par les citoyens, ce projet valorise leur expertise sur leur territoire et renforce la cohésion sociale.                                 |
|                    | +++           |            | En incitant à l'utilisation des modes actifs, le projet participe à la réduction des émissions de CO <sub>2</sub> .                            |
|                    |               | ++         | Même si le projet concerne la mobilité quotidienne, il y aura une synergie avec les sentiers touristiques dont son principal atout : le RAVeL. |

### 5. Localisation et statut

#### Cadre légal

Code civil, décret voirie et atlas vicinal

### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune, Commission mobilité
- Autres intervenants financiers potentiels : SPW-Direction des routes (en lien avec le PCM et le fonds d'impulsion), Wallonie cyclable
- Partenaires associés : syndicat d'initiative, CLDR, Commission sécurité routière, CCATM, PNHSFA, groupes cyclo et de marche

## **7. Programme de réalisation**

### Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans, puisque la Commune a déjà pris des initiatives en matière de mobilité. Il vise le collectif et tout le territoire communal. Il est relativement précis et réalisable par la Commune et la future Commission mobilité.

### État du dossier/ Etat actuel

- Le RAVeL doit être aménagé par le SPW en 2022 (reporté à cause de la crise sanitaire).
- En 2020, la Commune dispose d'un relevé de toutes les routes communales avec indication du revêtement.
- La Commune gère le dossier des points-nœuds avec la Province.
- La Maison du Tourisme propose une location de vélos (VTT et vélo électrique) au niveau des syndicats d'initiative d'Habay et Martelange.

### Programme des travaux

- **Création de la Commission mobilité**
  - Cette étape sera portée par la CLDR et la Commune : après un appel à candidatures lancé dans le bulletin communal et les réseaux sociaux, il faudra identifier les acteurs communaux et coordonner les réunions.
  - Ce groupe de citoyens sera composé d'au moins un représentant de chaque village, qui appartient idéalement à des comités tels la CLDR, la CCATM, la Commission Sécurité routière... et de représentants du Conseil communal.
- **Actualisation de l'Atlas des voiries vicinales de 1841**
  - La Commission mobilité confrontera l'Atlas avec la situation existante afin de lister les situations éventuellement conflictuelles et d'en référer à la Commune.
  - Cette actualisation permettra d'identifier les chemins qui sont toujours utilisés, ou abandonnés, ou appropriés et qui mériteraient d'être de nouveau accessibles.
- **Réalisation d'un cadastre des chemins rejoignant le RAVeL**
  - La Commission mobilité identifiera, sur base de cartes existantes et de visites de terrain, les différents chemins existants rejoignant le RAVeL et présentant un intérêt pour la mobilité active : formant des boucles, reliant un village et/ou un centre d'intérêt...
  - L'objectif est de prioriser les chemins les plus utiles à partir de la colonne vertébrale que constitue le RAVeL.
- **Edition d'une carte à l'échelle communale**
  - Rassembler les informations sur les routes régionales, communales et les chemins praticables.
  - À l'image de ce qui existe pour les chemins touristiques, établir une carte où apparaissent tous les chemins pédestres et cyclables accessibles au public, éventuellement imprimable.
- **Parrainage des voies lentes**
  - Un système de parrainage de chemins sera instauré afin d'aider l'Administration communale dans la surveillance et les petits entretiens quotidiens.
  - La Commission mobilité associera une personne, une asbl, une école... à certains chemins afin de les parrainer.
  - Ce parrainage consiste à parcourir tout ou partie d'un chemin (tronçon défini à l'avance) régulièrement 1 ou 2 fois par an minimum, à relever les entretiens nécessaires, à les effectuer si possible ou à transmettre les besoins à la Commune.
- **Encouragement de l'usage du vélo**
  - S'inscrire dans le système de points-nœuds provincial : au niveau des carrefours, des panneaux indiqueront les directions et les distances jusqu'au prochain carrefour au moyen de numéros (qui permettent d'établir au préalable un circuit à suivre).
  - Effectuer un relevé des dénivelés : une fois le relevé effectué par des personnes qualifiées ces informations seront insérées dans les documents de communication.

- Vélos électriques : en lien avec les initiatives touristiques prises par le Parc Naturel et la Maison du Tourisme, favoriser les locations et/ou la mise à disposition de vélos électriques, ou organiser des achats groupés de vélos électriques.
- **Plan Communal de Mobilité (PCM)**
  - Si la Commune décide de s'engager dans ce processus, le groupe citoyen et la CCATM seront les interlocuteurs privilégiés de la Commune pour le volet mobilité douce de ce Plan.

#### Planification des travaux

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?        OUI        NON

#### Démarches administratives à réaliser

- Identifier les différents acteurs et réaliser l'appel à candidatures
- Coordonner la Commission mobilité citoyenne
- Informer la population des travaux de cette Commission mobilité
- Relayer l'actualisation de l'Atlas vers la Région wallonne

#### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Pérenniser la coordination de la Commission mobilité
- Veiller à la communication des résultats attendus vers l'ensemble des habitants
- Parrainage des chemins et entretiens réguliers

### **8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

#### Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

| <b>Intitulé de l'indicateur</b> | <b>Valeur cible</b>   | <b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b> |
|---------------------------------|---|--|
| Commission mobilité             | Création  | Administration communale   |
| Atlas vicinal                   | Actualisation   | Région wallonne  |
| RAVeL                           | Création du cadastre des chemins structurants le rejoignant | Carte publiée  |
| Carte communale                 | Création  | Carte publiée  |
| Entretien                       | Au moins 10 chemins parrainés au bout de 10 ans             | Commission mobilité  |
| Vélo                            | 1 action dans les 5 ans                                     | Administration communale   |

#### Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

| <b>Intitulé de l'indicateur</b> | <b>Valeur cible</b>  | <b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b> |
|---------------------------------|--|--|
| Fréquentation des chemins       | 50% des personnes interrogées ont empruntés 1 chemin au cours du mois écoulé | Enquête par la Commission mobilité Asbl                                |